Quatorzième Année. -- N° 55 | 20 Centimes le N°. | Mardi 19 Mai 18[illegible]

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 19 Mai 1874

On lit dans le *Journal officiel* :

Le vice-président du conseil et les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de M. le Maréchal Président de la République, qui les a acceptées. Ils restent provisoirement chargés de l'expédition des affaires.

Le ministère est renversé! Le citoyen illustre, le diplomate sage, l'orateur prudent et habile, le catholique fervent et pieux, l'homme d'état qui intimidait les mauvais par la modération du langage autant que par la portée des conceptions réparatrices, est tombé sous les coups des ultra-légitimistes.

Avions-nous raison, depuis deux mois, de dénoncer ce parti de fanatiques et d'esprits à courte vue?... Ils ont marché avec empressement sur les traces de cette poignée de royalistes qui, de 1789 à 1793, perdirent la monarchie, par leur résistance aux vœux légitimes du peuple le plus monarchique de l'Europe. Ils sont les héritiers de ces incorrigibles de la Restauration qui trouvaient M. de Villèle trop libéral et M. de Martignac trop révolutionnaire, et qui, un beau jour, ayant triomphé avec M. de Polignac, poussèrent leur vieux Roi et son petit-fils innocent sur la route de l'exil. Ce sont les mêmes enfin qui, au mois d'octobre dernier, ont empêché M. le comte de Chambord d'accepter le drapeau de l'armée française.

A cette époque, ils furent effrayés de leur succès, et ils déclarèrent presque tous que le rétablissement de la monarchie traditionnelle était impossible. Ils se sont bien ravisés dans ces derniers temps! Toutes leurs prétentions leur sont revenues, et ils ont crié sur tous les tons que la majorité de l'Assemblée nationale était coupable, parce qu'elle jugeait la monarchie absolument irréalisable en ce moment, et que son patriotisme lui commandait d'organiser au moins le Septennat à défaut d'une autorité plus durable.

Ces ultra-légitimistes qui figurent dans le scrutin au nombre de 52, votaient jusqu'ici pour le cabinet. En changeant subitement de front et de côté, ils ont fait un déplacement de cent quatre voix. 18 bonapartistes, à leur tour, ont fait un déplacement de 36 voix. De la sorte, il n'est resté autour des ministres que 317 fidèles, qui sont fiers, disons-le bien haut, d'une défaite qu'ils ont subie pour la défense des intérêts et des droits du Pays, en tenant la parole donnée par eux à la France d'organiser les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, afin qu'un peu de repos arrivât enfin à cette pauvre nation, tirée et déchirée par les ambitions de toute sorte.

En vérité, on croit rêver quand on pense qu'il y a une coterie, composée d'honnêtes gens, qui, de gaîté de cœur, a voté contre un ministère qui, précisément la veille même, avait présenté sur l'organisation de la Chambre haute, un projet de loi considéré par les journaux républicains, comme l'affirmation d'une trêve laissant à chacun ses espérances et ses convictions.

S'il est un parti qui se soit dignement conduit dans cette crise que nous traversons, crise étrange, prévue depuis longtemps par nou-même, c'est assurément le parti des hommes qui préfèrent la monarchie constitutionnelle à toute autre forme de Gouvernement, et qui ont échoué dans leurs efforts au mois d'octobre dernier par un malheur dont ils ne sont point responsables. Ils n'ont cessé de faire le sacrifice de leurs prédilections au bien public, et c'est quand ils n'hésitaient pas à donner ses organes essensiels à l'établissement actuel, qu'ils ont été abandonnés par des conservateurs aveugles et passionnés.

Que les bonapartistes aient refusé de mettre à l'ordre du jour la loi électorale, cela s'explique. Ils ne veulent pas admettre qu'on élimine du scrutin les électeurs au-dessous de 25 ans, et tous ceux qui, roulant de pays en pays, n'ont pas trois ans de domicile dans une même commune. C'est une doctrine comme une autre, moins raisonnable qu'une autre suivant nous; mais enfin c'est une doctrine, et les bonapartistes sont logiques.

Mais les ultra-légitimistes, quels motifs avaient-ils donc pour renverser M. de Broglie, plutôt que d'exiger des électeurs l'âge de 25 ans et trois ans de résidence?...

Les membres de la minorité, qu'on le croie bien, ne se tiennent pas pour vaincus. Ils sont au nombre de 317 : c'est le scrutin qui l'a dit. 317 suffrages parfaitement unis, parfaitement résolus, sont un faisceau contre lequel le radicalisme aura quelque peine à triompher et le bonapartisme aussi, à plus forte raison les revenants du vieux moule brisé en 1789.

Rien n'est donc réellement perdu. L'organisation du Septennat, c'est-à-dire la consolidation de l'abri sous lequel nous campons dans l'impossibilité présente de construire un abri plus durable; cette oganisation n'aura pas lieu par les mains et par le concours de M. le duc de Broglie; mais elle se fera avec d'autres, dont la politique moins tolérante ne tardera pas à laisser de cuisants regrets aux déserteurs de la majorité.

Le Pays ne veut ni Henri V avec le drapeau blanc, ni Napoléon IV avec ses dix-huit ans qui ne sont pas une garantie. Il n'aspire qu'à asseoir ce qui est en le fortifiant. La minorité patriotique des 317 députés qui ont soutenu jusqu'au bout M. de Broglie se placera au-dessus des petitesses d'esprit et s'affranchira des rancunes qui pourraient entraver l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. M. de Broglie et ses collègues seront les premiers à donner l'exemple. Exclusivement dominés par le sentiment du devoir, les uns et les autres défendront énergiquement le maréchal Mac-Mahon contre l'odieuse coalition qui vient de remporter une si triste victoire. On peut même espérer, dès ce moment, qu'il y a des repentants honteux dans cette coalition, et qu'ils ne tarderont pas à faire l'aveu de leurs erreurs.

Quant à nous, serviteurs fidèles des idées parlementaires qui sont le patrimoine des peuples libres, nous soutiendrons tout ministère nouveau qui leur apportera un concours utile dans ces jours malheureux où la déraison flagelle le bon sens, ou la modération prévoyante est raillée par la folie.

Deux députés du Lot ont suivi jusqu'au bout la bonne et la mauvaise fortune des ministres du maréchal Mac-Mahon :

M. Pagès Duport;

M. de Lamberterie.

Deux autres députés, appartenant à l'opinion impérialiste, ont voté contre le ministère :

M. le comte Murat;

M. de Valon.

Empressons-nous de dire que, retenu à Paris par un impérieux devoir, M. Léopold Limayrac n'a pu prendre part au scrutin. Le *Journal officiel* contient à ce sujet la note suivante :

M. Léopold Limayrac, absent au moment du vote sur la priorité du projet de loi électorale, n'a pu prendre part à ce vote. S'il eût été présent, il aurait voté pour.

ONT VOTÉ CONTRE LE MINISTÈRE.

Bonapartistes.

1 Abbatucci.
2 André (Charente).
3 Boffinton.
4 Eschassériaux.
5 Galloni d'Istria.
6 Ganivet.
7 Gavini.
8 Gignoux de Fermon.
9 Haentjens.
10 Legrand.
11 Levert.
12 Murat.
13 Prax-Paris.
14 Rouher.
15 Roy de Loulay.
16 Sens.
17 De Valon.
18 Wast-Vimeux.

Extrême droite.

1 Abbadie de Barrau.
2 Aboville.
3 Belcastel.
4 Bois Boissel.
5 Boyer.
6 De Brettes-Thurin.
7 Brun (Lucien).
8 Carayon Latour.
9 Cazenove de Pradine.
10 De Champagny.
11 Chaurand.
12 De Cintré.
13 De Colombet.
14 Combier.
15 Cornulier-Lucinière.
16 Dahirel.
17 Dezanneau.
18 De Diesbach.
19 Du Bodan.
20 Dumon.
21 Fontaine.
22 De Forsanz.
23 De Franclieu.
24 Fresneau.
25 Paulin-Gillon.
26 De Gouvello.
27 De Grasset.
28 Abbé Jaffré.
29 Comte de Juigné.
30 De Kéridec.
31 De Kermenguy.
32 De Labassetière.
33 De Labouillerie.
34 De Larochejaquelein.
35 De La Rochette.
36 Amédée Lefèvre-Pontalis.
37 Comte de Legge.
38 De Limayrac (Tarn-et-Gar.)
39 De Lorgeril.
40 De Lur-Saluces.
41 Martin d'Auray.
42 De La Monneraye.
43 Pajot.
44 Marquis de Partz.
45 De Rodez-Bénavent.
46 De Saintenac.
47 De Saint-Malo.
48 De Saint-Victor.
49 Du Temple.
50 Théry.
51 De Tréville.
52 Vimal-Dessaigne.

Extrême gauche.

1 Adam.
2 Arago.
3 Arrazat.
4 Barodet.
5 Martin Bernard.
6 Bert.
7 Louis Blanc.
8 Boysset.
9 Boucher.
10 Brisson.
11 Germain Casse.
12 Cazot.
13 Challemel-Lacour.
14 Crémieux.
15 Damas.
16 Escarguel.
17 Esquiros.
18 Jules Favre.
19 Ferrouillat.
20 Gambetta.
21 Gent.
22 Greppo.
23 Laget.
24 Langlois.
25 Ledru-Rollin.
26 Lepère.
27 Littré.
28 Lockroy.
29 De Mahy.
30 Marcou.
31 Millaud.
32 Naquet.
33 Ordinaire.
34 Peyrat.
35 Rouvier.
36 Sansas.
37 Tardieu.
38 Tolain.
39 Tirard.
40 Barni.
41 Castelnau.
42 Berlet.
43 Caduc.
44 Carnot.
45 Corbon.
46 Collas.
47 Fourcand.
48 Farcy.
49 Gagneur.
50 Godin.
51 Hérisson.
52 Laurent-Pichat.
53 Jacques.
54 Simiot.
55 Schœlcher.

Ajoutons M. Hervé de Saisy, qui se rattache en même temps aux deux groupes ultra-légitimiste et bonapartiste, sans appartenir exactement ni à l'un ni à l'autre.

Le centre gauche a fourni quinze voix à M. de Broglie. C'est avec satisfaction qu'on a vu M. Cézanne, l'un des hommes les plus distingués de ce groupe, se séparer de ses anciens amis, ainsi que MM. Wolowski, Vacherot et Gouin.

Voici les appréciations de divers organes du parti conservateur :

On lit dans le *Journal de Paris* :

L'extrême droite, qui ne veut pas l'organisation des pouvoirs, qui ne veut pas des lois constitutionnelles, a eu le tort de ne pas le dire franchement. Se réfugiant dans des susceptibilités procédurières peu dignes d'un grand parti, elle a cherché à faire échec à la proposition de la commission et du gouvernement, en demandant que la loi municipale fût mise à l'ordre du jour avant la loi constitutionnelle qui était prête à être discutée : nous voulons parler de la loi électorale.

Le centre gauche n'est pas intervenu dans le débat. Ce groupe parlementaire, ayant toujours réclamé l'organisation des pouvoirs, aurait eu de la peine à justifier le vote qu'il se proposait d'émettre contre le gouvernement dans cette circonstance. Toute l'habileté de ses orateurs n'aurait pu dissimuler la contradiction flagrante qui existe entre les précédentes déclarations de ce groupe et l'attitude qu'il a prise.

Cette attitude ne peut s'expliquer que par des pas-

sions de parti et des rancunes personnelles absolument étrangères à la question débattue devant l'Assemblée.

Le groupe bonapartiste, pour lequel le cabinet du duc de Broglie avait montré en bien des occasions, une condescendance que beaucoup de nos amis trouvaient excessive, n'a pas voulu laisser échapper cette occasion de montrer sa reconnaissance : il a voté contre le ministère avec un ensemble admirable.

Quant au vote de la gauche républicaine et de l'extrême gauche, il devait être et a été naturellement hostile.

Ainsi s'est formée une des coalitions les plus extraordinaires dont l'histoire parlementaire ait jamais fait mention. Chislehurst et Froshdorf ont voté avec l'hôtel Bagration et la rue de la Sourdière. Hâtons-nous de dire que cette coalition si honnête et si morale a complètement triomphé. Une mojorité de 381 voix s'est prononcée contre la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, tandis qu'une minorité de 317 voix restait fidèle aux engagements pris le 20 novembre dernier en faveur des lois constitutionnelles et de l'organisation des pouvoirs du maréchal.

L'organisation des pouvoirs est-elle définitivement repoussée ? Est-elle seulement ajournée? C'est ce que nous saurons bientôt. Il est possible qu'un certain nombre de membres du centre gauche qui ont voté contre la mise à l'ordre du jour de la loi électorale aient voulu seulement satisfaire leurs rancunes personnelles contre M. le duc de Broglie et ses collègues. Il est possible que, cette satisfaction une fois donnée à leurs passions, ils acceptent d'un autre cabinet ce qu'ils n'ont pas accepté de celui-ci, et trouvent admirable chez de nouveaux ministres ce qu'ils avaient trouvé abominable chez M. le duc de Broglie et ses collègues.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter le ministère d'avoir nettement posé la question, en la dégageant de toutes les subtilités et de toutes les équivoques dont les avocats de l'extrême droite voulaient l'entourer. Avec une exquise courtoisie dans la forme et dans le ton, mais avec une décision absolue et inébranlable, le duc de Broglie a maintenu au débat son véritable caractère, en déclarant que le cabinet ne resterait pas au pouvoir s'il n'obtenait pas, par la mise à l'ordre du jour d'une des lois constitutionnelles, l'accomplissement des promesses du 20 novembre dernier.

On lit dans *Paris-Journal :*

Les véritables vaincus de la journée, c'est la gauche et la droite extrêmes. Les voilà, en effet, au comble de leurs vœux. Ils ont jeté à bas le ministère. Et après ? Sont-ils eux-mêmes plus près du pouvoir aujourd'hui qu'hier ? Bien au contraire : ils sont vainqueurs, et il leur est interdit de tirer aucun profit de la victoire. Ce qu'il y a encore de plus radical en eux, c'est leur impuissance constatée par leur triomphe même. Tant que le septennat sera debout, la gauche peut renverser des ministères, elle n'aura jamais part à la distribution des portefeuilles. Quant à la droite, elle était au pouvoir dans la personne de M. Depeyre, dans celle de M. Baragnon, dans celle de M. de Larcy. Vous verrez sur la liste du prochain ministère quelle part lui sera faite. La droite pure vient d'avoir sa Journée des Dupes. Elle s'est tournée contre un ministère, et particulièrement contre un ministre qui s'était compromis dans l'avortement monarchique des mois d'octobre et de novembre derniers, et qui doit à ses accointances de cette époque avec elle, une grande partie des difficultés par lesquelles il vient d'être écrasé. Quel sera pour la droite intransigeante le profit de son ingratitude ? Elle aura accru, s'il est possible, son impopularité dans le pays ; mais, à coup sûr, elle a renoncé à faire partie, en tant que droite, des futures combinaisons ministérielles du septennat, en même temps qu'elle a définitivement perdu dans l'opinion, le fruit des glorieux exploits, de son patriotisme pendant la guerre.

On lit dans le *Français :*

Des hommes qui ont joué un rôle important sous l'Empire, MM. de Parieu, Louvet et Latour-Dumoulin, rencontrant quelques députés du groupe Rouher, qui avaient voté avec la gauche à l'Assemblée, leur ont manifesté leur indignation dans les termes les plus énergiques. « Vous avez cherché à défaire ce que vous aviez fait le 24 mai, leur ont-ils dit. Vous avez trahi un gouvernement qui renfermait dans son sein M. Magne, et qui s'était montré équitable pour les bonapartistes. Vous voulez fonder l'Empire par le désordre, c'est mauvais, c'est mal ; cela peut-être conforme à la stratégie habituelle de M. Rouher, mais cela n'est pas conforme à l'honneur.

Comme on le pense bien, toutes les feuilles républicaines et radicales demandent la dissolution de l'Assemblée. Si un nouveau cabinet conservateur était encore repoussé par l'extrême droite et les bonapartistes, ce serait là incontestablement et fatalement le dernier mot de la situation.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La séance du 16 mai pèsera d'un poids trop lourd dans les destinées de la France pour que nous puissions nous dispenser de citer *in extenso* le compte-rendu du *Journal officiel*.

On verra que M. Raudot, vétéran de la droite, vieillard plein d'énergie et de cœur, a essayé de tout sauver; mais qu'il a proposé en vain un terme moyen accepté par le gouvernement.

M. le président. Avant d'appeler l'ordre du jour, qui est la discussion de la proposition de M. de Lamberterie relative aux débits de tabacs, je donne la parole à M. Batbie, qui me l'a demandée au nom de la commission des lois constitutionnelles. (Ecoutez ! écoutez !)

M. Batbie. Messieurs, avant que l'Assemblée ne commence à délibérer sur la proposition de M. de Lamberterie, je viens, au nom de la commission des lois constitutionnelles, lui demander de mettre à son ordre du jour, pour la séance de mercredi prochain, la première lecture de la loi électorale.

M. Théry. Je demande la parole.

M. Raudot. Je la demande également.

M. Batbie. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'exposer les motifs de ma proposition. L'importance de la loi électorale est tellement évidente que la demande de la commission s'explique d'elle-même. (Mouvements divers.)

Si la proposition était contestée, le président de la commission, qui en est le rapporteur, développerait les raisons qui déterminent la commission à insister pour cette mise à l'ordre du jour. (Très-bien ! très-bien ! au centre droit.)

M. Théry. Messieurs, l'honorable M. Batbie vient de faire à l'Assemblée la proposition de mettre à l'ordre du jour la loi électorale préparée par la commission des lois constitutionnelles, et il demande que cette fixation soit faite pour votre séance de mercredi prochain.

Je ne conteste pas l'importance qu'il y a à faire une loi électorale, je ne conteste pas non plus la très-grande utilité d'une telle loi ; mais il me semble qu'il est une autre loi qui se lie intimement à la loi électorale politique, c'est la loi municipale... (Assentiment sur plusieurs bancs à droite) ...qui, elle aussi, doit s'occuper d'un électorat dont l'importance est également grande.

Je demande donc à l'Assemblée de mettre aussi à son ordre du jour la loi municipale... (Ah ! ah ! — Mouvements divers.)

M. Gaslonde. Il n'y a pas d'inconvénients à cela !

M. Théry. ...et en la plaçant à son ordre du jour, en même temps que la loi électorale, de lui donner la priorité sur celle-ci. (Exclamations sur divers bancs.)

Pas plus que l'honorable préopinant, je ne développe les raisons qui me font faire cette demande ; mais il en est une qui me frappe et qui, j'espère, frappera l'Assemblée.

S'il y a lieu de procéder à des élections, quelles sont celles qui apparaissent comme devant être faites les premières ? Ce sont les élections municipales, car déjà, messieurs, vous avez dû proroger les pouvoirs des conseils municipaux, parce que l'on n'était pas prêt pour procéder à leur renouvellement... (Assentiment sur quelques bancs à droite), et vous avez pris un délai dans lequel vous vous êtes engagés à pourvoir à ce besoin.

C'est la raison qui me détermine à croire que le plus convenable est, non pas de ne mettre qu'une des deux lois à l'ordre du jour, mais de les y placer toutes deux en donnant la priorité à la loi municipale, et c'est ce que j'ai l'honneur de proposer. (Très-bien ! à l'extrême droite.)

M. le président. M. Raudot a la parole.

M. Raudot. Messieurs, j'étais d'avis qu'il y avait un grand intérêt à mettre la loi municipale, telle qu'elle était présentée, à l'ordre du jour avant toute autre. Je crois qu'il y avait de très-bonnes raisons pour procéder ainsi ; mais le ministère pense qu'il y a lieu, au contraire, de discuter en premier la loi électorale politique...

M. le duc de Broglie, *vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.* Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Raudot. ...et, d'après ce que j'ai entendu dire, le ministre ferait de sa demande une question de confiance. (Exclamations et bruit.)

Je ne suis pas de ceux qui veulent pousser les choses à l'extrême...

M. Gaslonde. Et vous avez raison !

M. Raudot. ...et je me dis que la France ne comprendrait pas qu'il y eût un changement de ministère, qu'il y eût des inquiétudes nouvelles, des agitations nouvelles sur une question de priorité d'ordre du jour. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

Je crois, du reste, qu'il y a un moyen de satisfaire tout le monde.

De divers côtés. Ah ! ah ! voyons !

M. Raudot. Messieurs, personne, je crois, ne s'oppose à ce que la loi municipale soit mise à l'ordre du jour ; personne ne s'oppose non plus à ce que la loi de l'électorat politique soit mise à l'ordre du jour. Eh bien, voici mon intention : à la seconde lecture de la loi politique, je proposerai comme contre-projet le projet même de la commission de décentralisation sur l'électorat municipal. De cette manière, l'Assemblée sera saisie complètement de la question. Je dirai même plus : cette question de priorité de la loi municipale, qui était soutenue par M. Théry, sera résolue selon son vœu, et cette loi sera discutée la première, attendu que les contre-projets doivent être discutés avant les projets. (Rires et exclamations sur plusieurs bancs.)

Messieurs, d'après les rires que j'entends, il y a ce semble, des personnes qui s'imaginent que dans cette circonstance je fais une malice. (Non ! non !) Ce n'est pas du tout mon intention. Je regarde cette affaire comme extrêmement sérieuse et je la traite très-sérieusement. (Très-bien !)

Ce qu'il faut, messieurs, c'est que la question soit discutée loyalement.

Plusieurs membres. Oui ! oui ! — C'est cela !

M. Raudot. Eh bien, elle le sera loyalement. Vous aurez en présence la loi municipale telle qu'elle a été élaborée par la commission de décentralisation, la loi électorale telle qu'elle a été élaborée par la commission des Trente ; l'Assemblée sera complètement saisie. Elle examinera dans tous ses détails les deux questions. Et si elle admet, ce que j'espère, le projet de la commission de décentralisation parce que le projet est beaucoup plus simple et n'a que six articles, tandis que l'autre est extrêmement compliqué et ne rendrait les élections possibles que dans un temps très-éloigné, alors tout le monde sera d'accord.

Les élections dont parlait M. Théry, qui sont à faire, — je regrette qu'elles n'aient pas eu lieu plus tôt, et ce n'est pas ma faute si la loi électorale municipale n'a pas été discutée et votée l'année dernière, — ces élections pourront alors être faites encore en temps utile, non-seulement pour les conseils municipaux, mais pour les conseils généraux.

Le plus important, messieurs, c'est d'arriver à une solution. Eh bien, dans l'espace de quelques jours, vous pouvez être saisis des deux projets. Vous les examinerez, vous verrez celui qu'il faudra adopter, et, une fois l'un des projets adopté, on pourra l'appliquer, faire les listes et les élections.

Je crois donc, messieurs, qu'il n'y a pas lieu de s'agiter, de se tourmenter de se soupçonner les uns les autres ; il faut arriver aux affaires elles-mêmes, les discuter et les exécuter. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. La parole est à M. le vice-président du conseil.

M. le duc de Broglie, *vice-président du conseil.* Messieurs, je viens, au nom du gouvernement, appuyer la demande qui vous est faite par le rapporteur de la commission constitutionnelle ; la demande de mettre à un ordre du jour prochain de l'Assemblée la loi électorale, dont le rapport est déposé. Le Gouvernement insiste sur cette demande, non pour des raisons qui lui soient personnelles, mais parce qu'il y voit la réponse à un besoin urgent, à un appel pressant du pays. (Très-bien ! très-bien ! au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.

La question du droit électoral, qui est le fondement de nos institutions, préoccupe tout le monde. Si on doit l'aborder, il nous paraît naturel, il nous paraît nécessaire de l'aborder par sa plus large face et par son plus grand côté ; il nous paraît nécessaire d'aborder l'électorat politique avant l'électorat communal, de discuter d'abord en quoi consiste le droit de voter, quelle garantie le citoyen qui vote peut apporter à la société, quelle garantie la société peut exiger de lui. Ce sont là de grandes questions qu'il faut aborder de front et discuter sans retard. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs).

Nous croyons de plus que le pays désire nous voir agir dans ce sens, et lui donner ainsi la preuve de la préoccupation que nous avons sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, de pourvoir à son avenir. C'est comme un gage de cette préoccupation, c'est comme l'attestation de la nécessité d'aborder ces grandes questions bientôt et sous toutes leurs faces, que nous demandons la priorité pour la loi électorale. (Marques d'adhésion sur les mêmes bancs).

Quant à la loi municipale, elle ne tient pas une moins grande place dans nos préoccupations. Un engagement que nous sommes décidés à tenir, que nous avons pris à cette tribune, qu'on nous a rappelé plus d'une fois, — l'engagement pris dans la discussion de la loi du 20 janvier, — nous impose le devoir de faire la loi municipale le plus tôt possible. Nous n'avons aucun dessein de nous soustraire à cet engagement ; nous ne voyons, par conséquent, aucune difficulté à consentir à ce que la loi municipale soit mise à l'ordre du jour, à la suite et immédiatement à la suite de la loi électorale. Nous le demandons, au contraire. (Mouvements divers).

Les grandes raisons que j'ai développées sont les seules qui nous fassent demander avec insistance la priorité pour la loi électorale.

Quant au système que vient de développer tout à l'heure l'honorable M. Raudot, et qui serait de sa part l'usage d'une initiative personnelle parfaitement légitime, je lui ferai remarquer que la présentation du contre-projet ne pourrait arriver qu'en seconde lecture ; la première lecture étant consacrée seulement à la discussion générale. Mais, à la seconde lecture, l'honorable M. Raudot, a parfaitement le droit d'apporter un contre-projet qui modifie les dispositions prises par la commission constitutionnelle. Il a parfaitement le droit de demander à l'Assemblée d'étendre à l'électorat communal les dispositions qu'elle prendrait pour l'électorat politique.

Il peut y avoir à ce système des avantages pour la discussion, parce qu'il n'est guère possible en effet de supposer que les deux électorats puissent être gouvernés par des principes essentiellement différents ; parce que, si l'application de ces principes ne peut pas être faite d'une façon absolument identique, dans la commune ou dans la cité générale, cependant les principes sont les mêmes et, avec quelques modifications et quelques amendements, on pourrait faire, soit une seule liste, soit deux listes électorales très peu différentes l'une de l'autre. Il peut donc y avoir pour la clarté de la discussion des avantages au système qu'a proposé M. Raudot. Il pourrait y en avoir aussi dans la pratique, car ce serait un moyen de rendre plus facile et plus promptes les nouvelles élections des conseils municipaux. Nous pourrons y trouver un avantage pratique pour remplir le plus tôt possible l'engagement pris de renouveler les conseils municipaux dès que les listes seront faites sur un plan et d'après un mode nouveau. Mais ce système sera soumis à l'Assemblée : c'est l'Assemblée elle-même qui jugera si elle peut et si elle veut procéder de cette manière ; ce sera le président si éclairé, qui dirige ses débats, qui verra quel procédé parlementaire on peut employer pour entrer dans cette voie. Le gouvernement n'y fera pas d'obstacle ; mais il n'a pas en ce moment d'avis personnel à donner sur ce point.

Tout ce qui avancera l'époque où la loi municipale pourra être faite, sans porter ni interruption ni retard à la loi électorale politique, est sûr de trouver d'avance son approbation. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite).

L'Assemblée jugera quel procédé elle doit employer.

En résumé, de la part du gouvernement, il y a deux intentions : assurer d'une part la priorité à la loi électorale politique, à cause du devoir qui lui incombe de répondre au vœu de l'opinion publique, à son désir ardent de voir faire la loi municipale le plus tôt possible, et de l'autre accepter tout ce qui pourra concilier les deux sentiments. (Nouvelle approbation et nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

M. le Président. La parole est à M. Lucien Brun.

M. Lucien Brun. Je ne dirai qu'un mot.

Quelques-uns de mes amis préoccupés, comme moi, de l'utilité et de l'urgence de la loi municipale, sont aussi absolument résolus à mettre à l'ordre du jour et à discuter le plus tôt possible la loi électorale politique ; il n'y a donc entre nous et le gouvernement aucune divergence sur ce point. Nous n'admettons pas qu'on puisse donner une signification différente au vote que nous allons émettre, et je suis bien aise d'affirmer à cette tribune que nous voulons faire la loi électorale politique et que dans la question de priorité qui se pose, nous n'entendons nullement refuser un témoignage de confiance au cabinet. Cela étant, il reste une question d'ordre du jour dont l'Assemblée demeure maîtresse.

Donc rien de grave ne nous divise. Je voulais le dire avant le vote pour éviter toute interprétation contraire. (Mouvements en sens divers).

M. le Président. Je vais consulter l'Assemblée.

M. le vice-président du conseil. Je demande la parole.

Le gouvernement est infiniment reconnaissant des paroles que vient de prononcer l'honorable M. Lucien Brun ; mais il ne faudrait pas se méprendre sur leur sens, et qu'elles parussent diminuer l'importance qui s'attache au vote qui va être émis. (Très bien ! très bien ! — Mouvement prolongé).

M. le Président. M. le Président de la commission des lois constitutionnelles, qui en est en même temps le rapporteur, demande à l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour de mercredi prochain le projet de loi électorale politique. De son côté, M. Théry a demandé la mise à l'ordre du jour du projet de loi électorale municipale.

Le gouvernement et M. le Rapporteur de la commission des lois constitutionnelles demandent la priorité pour le projet de loi électorale politique, en admettant que l'autre projet de loi sera mis à l'ordre du jour immédiatement à la suite.

Je vais consulter l'Assemblée sur la question de savoir si elle entend mettre à son ordre du jour de mercredi, en lui donnant la priorité, le projet de loi électorale pour l'élection des députés.

(L'épreuve et la contre-épreuve ont lieu par assis et levé).

M. le Président, *après avoir consulté le bureau.* Le bureau considère l'épreuve comme douteuse ; elle va être recommencée.

Que ceux qui sont d'avis de donner la priorité au projet de loi électorale politique veuillent bien se lever.

(Une nouvelle épreuve et une nouvelle contre-épreuve ont lieu).

M. le Président, *après avoir consulté le bureau.* Le bureau est encore d'avis que l'épreuve est douteuse. (Exclamations et bruit).

Il va être procédé au scrutin.

Sur divers bancs. Expliquez le vote !

M. le Président. J'ai dit à l'Assemblée qu'il allait être procédé au scrutin public. Ceux de MM. les représentants qui seront d'avis de donner la priorité à la loi électorale politique mettront dans l'urne un bulletin blanc ; ceux qui seront d'un avis contraire y déposeront un bulletin bleu.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis).

M. le Président. Il va être procédé par MM. les secrétaires, au moyen du pointage des noms de chacun des votants, à la vérification du scrutin qui vient d'avoir lieu.

La séance va être suspendue pendant une demi-heure.

(Il est trois heures vingt minutes. — L'opération du pointage est faite par les soins de MM. les secrétaires dans l'une des salles des procès-verbaux. — La séance est reprise à quatre heures).

M. le Président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin public sur la priorité de la loi électorale politique.

Nombre des votants.....	698
Majorité absolue.....	350
Pour l'adoption.....	317
Contre.....	381

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la priorité. (Mouvement prolongé).

Informations

Le czar, le grand-duc Alexis, le duc et la duchesse e'Edimbourg, le prince et la princesse de Galles sont à Londres. Le czar est allé à Buckingham-Palace, où il a reçu le corps diplomatique, les ministres et les principaux chefs de l'administration. L'empereur de Russie partira jeudi matin ; il s'embarquera à Gravesend.

L'empereur a reçu le comte de Paris qui se trouvait à Londres depuis plusieurs jours. L'entrevue a été des plus cordiales ; le czar a fait au comte de Paris l'accueil le plus affectueux. Le comte de Paris est allé ensuite chez le prince de Galles, qui lui a rendu immédiatement sa visite.

On télégraphie d'Espagne que le maréchal Elio vient de résigner son commandement pour cause de santé. Dorregaray reste ministre de la guerre et général en chef de l'armée carliste.

On lit dans l'*Indépendance bretonne :*

Nous apprenons que M. le comte de Chambord,

dont l'arrivée à Versailles était fixée au 15 de ce mois, aurait renoncé à son voyage. Cette dernière résolution serait motivée par des circonstances que nous ne croyons pas devoir faire connaître.

Nos informations sont sûres et précises. Nous pouvons ajouter que M. le comte de Chambord envisage la situation avec une modération qui devrait être imitée par certains amis plus zélés que sages.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Les journaux bonapartistes nient l'existence de pièces de cinq francs frappées à l'effigie du prince impérial.

Ces pièces existent si bien, que nous en tenons une à la disposition de qui voudra la voir.

Chronique locale

et méridionale.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. G. GAUZA conseiller à la Cour d'Agen.

Affaire Carbonnet Baptiste. — *Vol.*

Le 15 février dernier pendant que la buraliste de Lentillac était à vêpres, un voleur s'introduisait chez elle en forçant la porte d'entrée et s'emparait, après avoir aussi forcé le tiroir du comptoir, d'une somme d'argent, d'un portefeuille, d'une montre en argent, de paquets de tabac etc. Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le nommé Carbonnet journalier à Lentillac, âgé de 19 ans, qui avait déjà subi une condamnation pour vol et dont les habitudes de paresse et de débauche étaient notoires.

Interrogé sur la provenance des paquets de tabac trouvés en sa possession, il dit les avoir achetés à la fois chez la buraliste pour n'avoir pas à y revenir aussi souvent; or la buraliste a déclaré n'avoir jamais vendu un paquet de tabac entier.

Le doute n'était plus possible et Carbonnet comparait aujourd'hui sous l'inculpation de vol avec effraction.

Reconnu coupable par le jury, qui admet en sa faveur les circonstances atténuantes, Carbonnet est condamné à 3 ans de prison.

Ministère public : M. Cieutat, substitut.

Défenseur : Me Lagarrigue.

La chambre correctionnelle de Cahors, vient de juger une affaire assez curieuse et qui prouve jusqu'à quel point se perd le respect de l'autorité même dans les petits centres.

Le 27 avril, vers 10 heures du soir, le sieur Petit, âgé de 25 ans, rentrait de Luzech à Camy avec deux de ses camarades, et criait à pleine voix : *Vive Mac-Mahon ! A bas Gambetta !* Ces vivats n'étaient pas, paraît-il, du goût du sieur Lugan (Pierre-Sylvain-Mirabeau), qui, sans aucun ordre et parodiant les fonctions de commissaire de police, s'avança vers Petit et l'arrêta au nom de la loi. Petit se laissa conduire sans résistance jusqu'au pont de Douve où il fut relâché. Quelques instants après, la farce ne paraissant pas assez complète au sieur Lugan et à tous les badauds qui étaient-là, Petit qui reprenait la route de Camy, fut de nouveau arrêté avec toute la solennité possible : « *Au nom de la loi, je vous arrête*; suivez-moi *et ne vous révoltez pas contre la loi ; je suis le commissaire de police.* » Le tout appuyé d'exhibition d'écharpe. Cette fois, Petit fut conduit par Lugan dans un magasin à four de sa propre maison, où il resta enfermé pendant trois quarts d'heure, après quoi on daigna le délivrer.

Cette plaisanterie ne fut pas du goût de Petit, qui, dès le lendemain, porta plainte au véritable commissaire de police de Luzech.

L'affaire a été jugée à Cahors, le 9 mai, et malgré l'éloquence persuasive de Me Lurguie, le sieur Lugan s'est réveillé de son rêve, *si j'étais commissaire !* avec 15 jours de prison et les frais.

Un acte de vandalisme s'est accompli dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, à Cahors. Quelques arbres et un petit square qui ornaient les abords de l'église Notre-Dame ont été arrachés. Espérons que les recherches actives de la police ne resteront pas infructueuses et que les auteurs d'un acte si répréhensible ne tarderont pas à être découverts.

La représentation que Mlle Agar devait donner le 18 à Cahors, est ajournée par suite d'un regrettable accident.

Mlle Agar, à peine relevée d'une grave maladie, allait reprendre la série de ses représentations de tragédie, dans le Midi de la France, lorsqu'elle s'est blessée à la jambe, au moment où elle se disposait à quitter Paris.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à solliciter des conseils généraux et des sociétés d'agriculture l'allocation de subventions en faveur de l'école d'horticulture de Versailles, instituée par l'Assemblée nationale et dont l'inauguration doit avoir lieu le 1er octobre prochain.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les présidents des sociétés approuvées, et spécialement de sociétés de secours mutuels, une circulaire les invitant à transmettre au ministre les noms des membres de ces sociétés qui se sont distingués par leur zèle et méritent une récompense honorifique. Ce travail n'a pas été fait depuis 1869 ; il doit être terminé et adressé au ministre de l'intérieur avant la fin du mois

On nous écrit de Gourdon, le 12 mai :

A l'audience de police correctionnelle, lundi dernier, le tribunal a jugé l'auteur d'un acte de brutalité qui tient presque de la sauvagerie.

Dans la journée du 20 avril, le sieur Issoulié, père, entendit qu'on proférait, devant sa maison, des injures contre sa fille. Il sortit pour en demander raison. Une querelle s'engagea entre lui et l'individu qui avait tenu les propos. Ces hommes se renversèrent, et pendant qu'ils étaient à rouler l'un sur l'autre, Issoulié reçut de son agresseur plusieurs morsures au visage et eut l'oreille gauche arrachée, entièrement décolée.

Le coupable a été traduit devant le tribunal.

Il a été condamné à six mois de prison.

* * *

Un incendie s'est déclaré dans notre ville, hier, 18 mai, vers 5 heures, dans la boutique de serrurerie de M. Lantuéjoul, et a gagné promptement les deux étages supérieurs. Il s'est communiqué à la maison voisine du sieur Villars qu'il a détruit entièrement. Derrière la maison de M. Lantuéjoul un autre corps de bâtiment a été la proie des flammes, malgré tous les secours insuffisants à cause du petit nombre de pompes et de la rareté d'eau, pour combattre l'intensité du feu, alimenté par une quantité considérable de noix. Ces trois bâtiments ont été consumés. On a été réduit à faire la part du feu. Tous les efforts des pompiers ont été de préserver les maisons voisines, séparées par une petite rue, et ce n'est pas sans peine, tant le vent du nord-ouest, qui soufflait avec violence, gênait l'action des pompes.

Toute la ville s'était rendue sur le lieu du sinistre.

On peut dire que tout le monde a bien fait son devoir. M. le Sous-Préfet en tête, s'occupait avec sollicitude des moyens et voies les plus efficaces de secours. M. Lascombes, adjoint au maire, était lui aussi parmi les organisateurs des secours et ces deux magistrats rivalisaient de zèle et d'activité. M. de Girardin se produisait partout. On remarquait également M. le Procureur et M. Landre, substitut. M. M. Glandin, président et son frère, étaient occupés à faire la chaîne; M. Selves, juge d'instruction, ainsi que son collègue M. Mage; M. de Bouyssou, notre nouveau receveur particulier, ont, pendant plusieurs heures, fait la chaîne ; M. le Commissaire de police et M. Michel, maréchal des logis, étaient également à leur poste. On a aussi remarqué M. de Gozon, conseiller général, et M. de Fonranille, maire du Vigan.

Les maisons étaient assurées, et bien qu'on ait sauvé le mobilier et le linge, les pertes ne sont pas moins évaluées à 15,000 francs.

La cause du sinistre est inconnue, mais on croit que la malveillance y est étrangère. Tout le monde s'est retiré pour ainsi dire consterné.

A l'heure où nous écrivons, les matières brûlent encore. Les murs seuls sont debout mais entièrement calcinés.

BRUNEL.

NOUVELLES DE LA GELÉE.

Le *Journal des Débats* rapporte que, le jour de la réouverture de l'Assemblée, les conversations échangées dans les couloirs de la Chambre ont porté tout d'abord sur les ravages que les gelées ont occasionnés dans les départements. Il résulte des renseignements fournis par les députés, qu'en ce qui concerne la vigne et les fruits, l'état des récoltes serait sérieusement compromis sur un certain nombre de points du territoire.

Le *Moniteur vinicole* n'ose pas encore apprécier l'étendue du mal, mais il fait dès maintenant une observation : c'est que le sinistre n'a guère dépassé le 45e degré de latitude Sud, sauf de légères oscillations dues à la disposition des plateaux, et qu'il paraît circonscrit entre le 3e degré de longitude Ouest, et le 40e degré de longitude Est. C'est ainsi qu'on signale de grandes tourmentes de neige, en Hongrie, le long du Danube et jusque dans la Turque d'Europe.

En France, jusqu'à présent, les gelées occupent une surface, qui peut avoir pour limite au Sud : Libourne, Bergerac, St-Flour, le Puy et Valence, et à l'Ouest : Saintes, St-Jean-d'Angély, Bressuire, Angers, Laval et Caen.

Voici quelques dépêches des départements atteints, dans la nuit néfaste du 5 au 6 mai :

« *Strasbourg*, 5 mai. — Toutes les vignes du Haut-Rhin sont grillées.

» *Issoire*. — La moitié des bourgeons gelés.

» *Châblis*, 6 mai. — Désastre inouï, complet ; le thermomètre est descendu à *4 degrés au-dessous de zéro*. Plus de trace de végétation.

» *Auxerre*, 6 mai. — Nuit désastreuse pour la Bourgogne, l'Avallonois, le Tonnerrois, Joigny, Sens, l'Auxerrois aux trois-quarts gelés.

» *Beaujolais*. — Pas de mal jusqu'au 5 mai. Pas de nouvelles de la nuit du 6.

» *Gironde*. — Les grands crûs n'avaient pas souffert jusqu'au 4 mai. Les nouvelles du département sont contradictoires. Nombre de vignes préservées par les fumigations.

» *Dijon*, 6 mai. — Beaucoup de mal, surtout dans la plaine.

Beaune, 7 mai. — Il y avait de la glace le 6 au matin. Toute la plaine, jusqu'à la Saône, est prise. Les bons vins n'ont que peu de mal, mais les vins ordinaires sont détruits.

» *Dijon*, 7 mai. — Les Nuits préservés.

» *Châtillon, Semur*. — Complètement gelés.

» *Mehun-sur-Yère*, 6 mai. — Vignes et noyers, tout est perdu ; consternation générale.

Epernay, 6 mai. — La moitié de la récolte perdue.

» *Troyes*, 6 mai. — Deux degrés au-dessous de zéro. Pertes énormes sur la vigne et les fruits.

» *Vassy*. — Tout est perdu sans retour.

» *Cognac*. — Le mal est immense. Toutes les parties basses, les plus productives, gelées à plat ; on ne voit plus une seule pousse.

» *Mattra*, 6 mai. — Ce matin, on voyait distinctement la glace au bout des jeunes pousses. On estime les pertes aux deux tiers de la récolte.

» *Saintes*, 6 mai. — Jusqu'ici pas de mal.

» *Blois*. — Jusqu'au 5 mai, rien de sérieux dans le Cher. Pas de renseignements sur la nuit du 6.

» *Givry*, 7 mai. — Tout le vignoble entre Chagny et Buxy presque entièrement gelé. Il y a des contrées de vignes où sur plusieurs kilomètres d'étendue on n'aperçoit pas un bourgeon. En somme, la gelée du 6 mai 1874 nous aura fait plus de mal que celle du 27 avril 1873.

» *Ardèche*, Saint-Peray, 6 mai. — Récolte presque entièrement perdue. Certains quartiers ont été tellement foudroyés qu'il n'est pas resté un bourgeon. En revanche, les coteaux à raisins blancs n'ont pas de mal jusqu'ici.

» *Valence*, 6 mai. — Vignes et mûriers complètement détruits.

» *Langres*, 6 mai. — Il avait neigé le 5, et dans la nuit du 6, le thermomètre marqua 2° au-dessous de zéro ; aussi le désastre est-il complet, irréparable pour le département ; c'est par millions que doit se chiffrer la perte !

» *Châlons-sur-Saône*, 6 mai. — Vignes entièrement gelées dans tous nos environs. Les régions élevées, seules, ont échappé partiellement au désastre, qui est immense.

» *Hérault*, 5 mai. — Bas fonds gelés. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 16 mai 1874.

Naissances.

Séguy (Anna), à St-Georges. — Cossé (Lucie), rue drs Augustins. — Conquet (Jeanne-Françoise), à St-Georges. — Cantarel (Marie-Antoinette), rue Donzelle. — Roques (Jean), aux Mathieux.

Mariages.

Vincent (Jean-Guillaume), bottier de St-Flour, et Aymeric (Rose-Louise-Anathalie).

Décès.

Berbier (Jeanne), 71 ans, au coin de Lastié. — Regambat (Marthe), 89 ans, rue Nationale. — Parra (Marie), servante, 45 ans, rue de la Mairie. — Rameye (Anne), servante, 75 ans, place Nationale. — Marmiesse (Jeanne), 79 ans, place au Bois. — Carriol (Françoise), 78 ans, rue Flourens. — Clavièrés (Jean), cultivateur, 74 ans, à Lacapelle. — Calvet (Louis-Jean-François), 9 mois, rue Nationale. — Delpérié (Baptiste), 15 mois, au coin de Lastié. — Massip (Marie), 4 ans, à St-Cirice.

AVIS. — Le Maire de la Commune de Fontanes à l'honneur de prévenir le public que la Foire de Fontanes, qui se tient ordinairement le 31 mai, se tiendra, cette année, le Samedi 30 mai courant.

Le Maire,
BUGÈS.

Bourse de Paris.

Paris, 19 Mai 1874

Rente	3 p. %	59,45
—	4 1/2 p. %	85,35
—	5 p. %	94,35

Dernières nouvelles

Versailles, 18 mai, 5 h. 10 soir.

M. de Goulard est chargé de former un cabinet. Jusqu'ici, il n'a point réussi. Il a vu M. Dufaure, mais M. Dufaure a refusé, parce qu'il craint de soulever des antipathies et de ne pas trouver une majorité suffisante. M. Dufaure a peut-être raison. Il a pourtant beaucoup d'amis, même à droite, qui le verraient avec satisfaction tenter l'œuvre si difficile de l'organisation du septennat.

Aucune liste publiée par les journaux n'est exacte. Le seul fait certain c'est que M. de Goulard n'a pas abouti jusqu'ici. Les ultra-légitimistes et les bonapartistes ont créé, pour l'Assemblée, pour le maréchal Mac-Mahon et pour le Pays, un état de choses déplorable. Ils ont fait le *gâchis*, et tout naturellement les radicaux s'empressent de crier bien haut qu'il faut deux grands remèdes : la consécration de la République et la dissolution. Réfléchissez bien, messieurs de l'extrême-droite et de l'Empire, à l'efficacité de ces deux moyens !

Les 317 voix restées fidèles au maréchal Mac-Mahon et au ministère, n'ont jamais voulu cela, et, s'il y a un espoir de réparation, c'est dans leur patriotisme et leur résolution qu'il faut le chercher.

Parmi les déserteurs de l'extrême-droite, une vingtaine sont déjà désolés. Ils comprennent leur faute ; mais, depuis 1789, c'est là l'histoire sans cesse renouvelée de ces honnêtes gens. Quand ils se repentent, la marche des évènements leur répond : *Il est trop tard.*

Ce qui pourrait arriver de plus heureux, c'est que M. de Goulard formât un cabinet d'hommes secondaires pris dans le centre-gauche conservateur, dans la droite modérée et dans le centre droit. Il faudrait que ce cabinet fût soutenu, au sein du Parlement, par MM. Dufaure, de Larcy, d'Audiffret-Pasquier et de Broglie. Sa majorité serait alors très importante. Cela est-il possible ? On le croit, au moment où je vous écris; mais l'enfantement ne sera pas facile. La raison d'être de ce ministère, c'est que le centre-gauche conservateur n'a pas voulu se rallier à M. de Broglie quand M. de Broglie était ministre, et qu'il lui a donné seulement une quinzaine de voix, tandis que l'on peut s'entendre et arrêter une alliance le jour où la chute de M. de Broglie a donné une *satisfaction toute personnelle* aux vaincus du 24 mai. Oh ! les amours-propres et les questions de personnes !

Si cette combinaison, disons plutôt cette conception du moment, arrivait à bon terme, l'organisation du septennat serait reprise sur de nouvelles bases. Les radicaux n'obtiendraient pas la dissolution ; on se passerait des ultra-légitimistes, et quant aux bonapartistes ils n'auraient pas été adroits ; car ils auraient renversé en pure perte, le seul gouvernement qui les ait bien accueillis depuis le 4 Septembre.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 18 mai, 6 heures soir.

Le ministère de Broglie tout entier s'est définitivement retiré : Le duc Decazes, ainsi que MM. de Fourtou et Deseilligny ont formellement refusé d'entrer dans aucune combinaison nouvelle. Quant à M. Magne, sa dépêche a été aussi catégorique que logique : « Puisque j'ai été abandonné par les miens (les bonapartistes), il est inutile que je reste au ministère pour n'y représenter personne. »

M. de Goulard a accepté la mission de former un cabinet. Ses efforts portent sur les membres influents du centre droit et du centre gauche.

Paris, 19 mai, 2 h soir.

Le ministère n'est pas encore constitué.

Il y a eu ce matin réunion de personnages importants chez M. le maréchal de Mac-Mahon.

On cite principalement comme ministres présomptifs : MM. de Goulard, Léonce de Lavergne, de Gontaut-Biron, l'amiral de Montaignac, Cézanne, Gouin, Grivart, Mathieu Bodet.

D'autres bruits désignent MM. Decazes, Léon Say et Bardoux.

On prévoit malheureusement des retards et des difficultés.

Versailles, 19 mai, 4 h. soir.

Des efforts sont faits auprès de MM. le duc Decazes et d'Audiffret-Pasquier pour composer un ministère avec M. de Goulard.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. VALETTE, directeur trimestriel.

Séance du 11 mai 1874.

Extrait du procès-verbal.

M. Baudel dépose sur le bureau le Recueil des Jeux floraux pour 1874, et le bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot pour février et mars 1874.

Sur le rapport du secrétaire général, la Société adopte pour le prochain fascicule du bulletin la composition suivante :

1° Liste des nouveaux membres ;

2° Travaux lus ou présentés aux séances;

3° Notion par M. de Rouméjoux sur les peintures murales de la cathédrale de Cahors, avec des dessins de M. Calmon ;

4° Etude sur les phosphates de chaux, par M. Alfroy ;

5° Commencement du *Te igitur*, avec la traduction, par MM. Lacombe et Combarieu ;

6° Etude sur *Scatabronda*, comédie patoise du XVIIe siècle, par M. Baudel ;

7° Imitation en patois, par M. Hérétié, d'une fable de La Fontaine : *La Mort et le Bûcheron ;*

8° Suite des proverbes patois.

M. Alfroy traite de l'analyse des phosphates de chaux. Pour l'analyse qualitative, il conseille d'employer la voie sèche par le chalumeau, de préférence à la voie humide, qui peut enduire en erreur. Quant à l'analyse quantitative, elle peut se faire soit par la méthode dite *commerciale*, au moyen de l'ammoniaque, soit par l'acide tartrique, soit par le nitrate d'urane. Cette troisième méthode est la meilleure, n'étant ni sujette à de graves erreurs, comme la première, ni d'une longueur extrême comme la seconde.

M. Malinowski lit un travail sur les noms propres en général et sur ceux du Quercy en particulier. Il prouve d'abord que tous les noms propres étaient à l'origine des mots ayant une signification réelle. Il montre ensuite par divers exemples l'utilité qu'on peut retirer de l'étude des noms propres pour éclaircir certains points d'histoire.

La séance est levée.

Pour le secrétaire empêché,
A. COMBES.

Variétés

Conseils à un jeune Radical.

Tu veux entrer dans la carrière
Où tes aînés ont combattu.
Tu veux retrouver leur poussière :
Jeune Brutus, y songes-tu ?

Il te faudra faire peau neuve,
Ami, car cet emploi nouveau
Veut un estomac à l'épreuve
De la salade jointe au veau.

Un gosier pavé pour l'absinthe,
Un jarret souple et résistant,
Plus un linge exprès pour l'étreinte
De maint pouce compromettant.

Il va falloir causer principes,
Au billard risquer des essais,
Apprendre à culotter des pipes,
Désapprendre à parler français.

... C'est là le gros de la besogne.
Maintenant, pour le mois qui vient,
Je vais te dicter sans vergogne
Le rôle exact qui te convient.

D'abord à l'instant fais paraître
Un opuscule dédié
A mon noble et courageux maître
Le citoyen Labadié.

Signe de ton nom la brochure :
Chez Lechevalier, prix : un franc.
Fais mettre sur la couverture :
La préface est de Louis Blanc.

Puis à la semaine suivante,
Si ton bouquin sent le moisi,
Vers le quinzième jour de vente
Fais annoncer qu'il est saisi.

Ce n'est pas tout : Que l'on entende
Dire autour de toi : « Rochefort
Est signalé devant Ostende. »
Trouve-toi le soir même au port.

Joue et du coude et de la hanche,
Ne vas pas flâner sur les quais
Et sois le premier sur la planche
Pour recevoir les débarqués.

Il faut que le premier tu presses
Ses lèvres au rictus amer,
Que tu dévores de caresses
Son front souillé par l'eau de mer ;

Que tu lui parles à ton aise
De tout son public dispersé,
Du succès de *Quatre vingt-treize*
Et des discours de Pressensé ;

Que tu lui prêtes ta culotte
Et que tu fasses de ta main
Sur tous ces détails une note
Pour le *Rappel* d'après-demain.

A ce prix tu peux, sans reproche,
D'un cœur égal, d'un cœur content,
Attendre, au scrutin qui s'approche,
Un triomphe à Ménilmontant.

GASTON JOLLIVET.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites nausées, renvois, vomissements, même en grossesse constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311. Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible d'yspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE,

Cure n°78,374.

M. et Mme Léger, de *Maladie de fois, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. » 2

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute iritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c,; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, es boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacienr à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LV FAMILLE

est une publication maintement tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exempliare de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui ne connaissant pas *la Mode illustrée*, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus gande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec *la Mode illustrée*, dirigée par Mme EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grnnde a planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un capital en épargnant les frais petits si considérable de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Ce, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1re édit.: 3 mois, **3** fr 50; 6 mois, **7** fr.; 12 mois, **14** fr.
4e — 3 mois, **7** fr.; 6 mois, **13** fr. 50; 12 mois, **25** fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

M. J. Hermann-Lachapelle vient de publier la 6e édition de son intéressant ouvrage : Le Guide du fabricant de des consommateurs de boissons gazeuses. — Se méfier des nombreux guides publiés sur la même matière, et bien exiger des libraires celui portant le nom de J. HERMANN-LACHAPELLE, 114, Faubourg Poissonnière à Paris, auquel on peut aussi envoyer 5 francs en timbres postes pour le recevoir franco.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE une quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau du *Journal du Lot.*

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.

MACHINES A COUDRE

GARANTIES CINQ ANS

Véritable système **Elias HOWE** *d'Amérique.*

FOURNISSEURS DES PRINCIPAUX ATELIERS DE COUTURE EN FRANCE.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de créer rue Fénélon, à Cahors, un dépôt de machines à coudre.

M. JACQUES FONTÉS, employé chez M. Pontié, négociant, en a la direction. Vous trouverez dans ce Magasin, les plus belles machines qui aient paru jusqu'à ce jour, celles adoptées par tous les ateliers de France. Les machines spéciales pour Cordonniers, Tailleurs, Chapeliers, Bottiers, Tapissiers, Confectionneurs, Selliers, Lingères, Chemisières, Corsetières, Confectionneuses pour ouvroirs et couvent. Plus la belle machine Polytype, pour changer les élastiques, et piquer la chaussure comme les autres machines.

La Compagnie accorde de grandes facilités pour le paiement en s'adressant à M. FONTÉS, seul représentant à Cahors.

M. FONTÉS se fera un plaisir de mettre au courant les personnes qui ne sauraient pas se servir de la machine.

Toutes les machines de la C^e sont garanties cinq ans.

Grande facilité de paiement.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER
(B. S. G. D. G.)

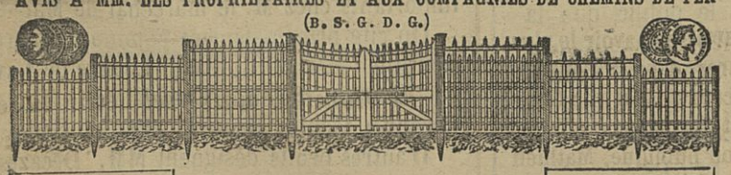

COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. — CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE — USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : *Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur.* ÉCRIRE *franco*

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.
au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1° UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2° Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3° Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tout les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute les facilité pour le paiement.

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr.; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Salinié, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu te *Diplôme de Mérite*. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la *Parfumerie des Fées Sarah Félix*, r. Richer à Paris, la **Pommade** et l'**Eau de toilette des Fées**. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de de la ville.

A VENDRE
PAR
suite de décès

Une étude de notaire, située à St-Jean-de-Laur, arrondissement de Figeac (Lot).

S'adresser pour les renseignements, à M. Victor Couderc, propriétaire à Cénevières.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne.

S'adresser à MM. Garrigues et Cavaillé.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.